Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le
ID : 021-212105407-20240703-2024_31-DE

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2024 **Délibération n° 2024-31**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 juin 2024.

Objet : ***Compte-rendu des délégations du Maire***

Etaient présents : 23
Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Laurianne SENE

Etaient excusé ou absent : 6
Mesdames, Messieurs, Cécile BARDIN, Maxime AMBARD, Lionel CHENAL (pouvoir à Rémi DELATTE), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mesdames Fatiha CHARIFI ALAOUI et Laurianne SENE ont été nommées secrétaires.

Monsieur Jean-François DODET rend compte au conseil municipal des récentes décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été données par délibération n° 2020-20bis du 25 mai 2020, conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Concessions cimetière pour la période du 05/04/2024 au 20/06/2024

- Achat N°1343 Situé carré 20 / Tombe 35 à [redacted] - Durée : 50 ans – Prix : 560 €
- Achat N°1344 Situé carré 24 / Tombe 2 à [redacted] - Durée : 30 ans – Prix : 340 €
- Achat N°1345 Situé carré 28 / Tombe 2 à [redacted] : 50 ans – Prix : 1290 €
- Achat N°1346 Situé carré 20 / Tombe 36 à [redacted] - Durée : 15 ans – Prix : 170 €
- Achat N°1348 Situé carré 5 / Tombe 16 à [redacted] - Durée : 50 ans – Prix : 580 €
- Achat N°1349 Situé carré 28 / Tombe 3 à [redacted] - Durée : 30 ans – Prix : 780 €
- Renouvellement N° 340 Situé carré 5 / Tombe 46 à [redacted] - Durée : 15 ans – Prix : 170 €
- Rétrocession N° 860 Situé carré 17 / Tombe 11à [redacted] – Prix :468.93 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le
ID : 021-212105407-20240703-2024_31-DE

- Renouvellement N° 765 Situé carré 7 / Tombe 3 à [redacted] - Durée : 15 ans – Prix : 500 €
- Achat N°1350 Situé carré 27 / Tombe 2 à [redacted] - Durée : 30 ans – Prix : 780 €
- Achat N°1351Situé carré 26 / Tombe 122 à [redacted] - Durée : 50 ans – Prix : 1000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, PREND acte 24 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), du présent rapport, comme énoncé ci-dessus.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 03 JUIL. 2024

Le Maire,

Jean-François DODET

Les secrétaires,

Fatiha CHARIFI ALAOUI

Laurianne SENE

Date de publication : 03 JUIL. 2024